

Palavas-les-Flots



Préserver  
l'espace public  
et améliorer  
votre cadre de vie

# RAMASSAGE DES CARTONS ET DES CAGETTES

i

Information à destination des commerçants.

	Période	Heure de sortie carton / cagette	Fréquence
<b>Avenue Saint Maurice</b>	<b>15/06 au 30/09</b>	14h30-15h	<b>Tous les jours 7j/7</b>  À déposer devant vos commerces.
<b>Rive droite</b> Quai / centre / port		15h30-16h	
<b>Rive gauche</b> Quai / Front de mer / Arènes / St Roch / Place Dr. Clément		17h-17h30	

Réalisé par le service communication de la ville de Palavas-les-Flots



**LES CARTONS DOIVENT ÊTRE PLIÉS, APLATIS  
ET REGROUPÉS DANS UN CARTON PLUS GRAND.  
LE SERVICE NE SERA PAS EFFECTUÉ EN CAS DE PRÉSENCE  
D'AUTRES TYPES DE DÉCHETS.**

Merci de permettre le passage du véhicule de propreté urbaine.  
Les parasols, stores, chaises... doivent impérativement rester dans les limites  
autorisées de la terrasse.  
Si vous ne pouvez pas stocker vos cartons jusqu'au prochain passage, des points  
d'apport volontaire sont à votre disposition dans la Ville.

## IMPORTANT !

Tout dépôt sauvage est passible d'une amende de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> classe (de 150 à 1500€) selon le Code  
Pénal, article R632-1, R635-8, R644-2 \*

\*Répréhensible selon le règlement général des autorisations d'occupation du domaine public de la Ville de Palavas-les-Flots.

POLICE MUNICIPALE 24h/24  
SERVICE COMMERCE

04 67 50 77 22  
04 67 07 73 35

#lovepalavas  
#respectpalavas